

Assemblée générale ordinaire 2018

Date: vendredi 2 mars 2018, à 10 h 00

Lieu: Halle Saint-Jacques, Bâle

Informations importantes concernant l'inscription d'un objet à l'ordre du jour

Les actionnaires représentant des actions d'une valeur nominale de 1 million de francs au moins peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La demande d'inscription doit parvenir par écrit au siège de la société* au plus tard le **16 janvier 2018** avec indication de l'objet à inscrire à l'ordre du jour et les propositions de l'actionnaire.

Aucune décision ne peut être prise sur des objets qui n'ont pas été dûment portés à l'ordre du jour, à l'exception des propositions formulées lors d'une Assemblée générale de convoquer une Assemblée générale extraordinaire ou d'instituer un contrôle spécial.

* Novartis AG, Corporate Secretary, Forum 1-1.12, Lichtstrasse 35, 4056 Basel, Switzerland